

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2014

Préalablement, à l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a adressé ses meilleurs vœux de prompt rétablissement à Monsieur Philippe DRAGO, Maire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **A décidé** de verser l'indemnité de conseil, à taux plein, au receveur municipal.
- **A modifié** le tableau des emplois et **a actualisé** le régime indemnitaire du personnel communal,
- **A modifié** la composition du comité consultatif des finances,
- **A complété** les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Evian concernant la prise en charge des compétences relatives à la biodiversité et aux navettes touristiques,
- **A donné un avis favorable** au projet du Programme Local de l'Habitat tel qu'il a été arrêté par la Communauté de Communes du Pays d'Evian,
- **A procédé** à l'appellation et au classement dans le domaine privé de la Commune de la voie d'accès à la résidence « la Sauge » à Milly,
- **A décidé** de poursuivre son engagement dans l'Agenda 21 « Notre village Terre d'avenir » et **a renouvelé** l'adhésion à l'association « Notre village »,
- **A déposé** une motion contre la pratique du jet-ski sur le Lac Léman.
- **A été informé** de la reconduction, pour l'année 2015, d'une ouverture de crédit à court terme, d'un montant de 305 000 euros, pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie.

En fin de séance, le Conseil Municipal,

- **A entendu** Mme Astrid BAUD ROCHE, Présidente du SYMAGEV, Mme Elisabeth GIGUELAY, Vice-Présidente et M. Thierry DUVILLARET, Directeur, à propos de la réglementation en matière d'accueil des gens du voyage.